

20 M€  
à 400 M€  
en subvention par projet



### BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles  
soumises au système d'échanges  
de quotas d'émissions (SEQUE)



### FORME DE L'AIDE

Subvention



### INTENSITÉ DE L'AIDE

De 20M€ à 400M€  
Selon la performance  
de décarbonation



### PÉRIODE

Consultation du 26/06/2024  
au 30/09/2024

### FINANCEURS



## GRANDS PROJETS INDUSTRIELS DE DÉCARBONATION

### QUELS OBJECTIFS ?

De très nombreux sites industriels ont la nécessité d'investir dans les prochaines années pour respecter la trajectoire bas carbone de la France à 2030 et 2050.

Pour les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES), **l'État met en place un nouveau dispositif doté de 4 Mds€**, en deux étapes : Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier les projets d'envergure, suivi d'un appel à projets (AAP) pour soutenir de manière très significative en **subvention** les surcoûts liés à la décarbonation des sites industriels. Seules les entreprises ayant répondu à l'AMI pourront postuler à l'AAP.

### QUELS PROJETS ?

Il s'agit d'identifier et de soutenir les projets de décarbonation industrielle par la mise en place d'un ou de plusieurs leviers technologiques suivants :

- ↳ Efficacité énergétique (électrification par exemple)
- ↳ Changement du mix énergétique (hydrogène, biomasse...)
- ↳ Changement du mix matière
- ↳ Captage, stockage et utilisation du CO<sub>2</sub>

Nota : Le nucléaire et la production d'énergies renouvelables ne sont pas éligibles.

Les projets seront notés selon trois critères :

- ↳ Le prix : Compétitivité du coût de décarbonation par tonne de CW évitée
- ↳ L'ambition : Capacité à réduire les émissions de GES de manière significative
- ↳ La cohérence : Alignement avec les objectifs nationaux de décarbonation

### QUELLES AIDES ?

Le montant de la **subvention**, entre **20 M€ et 400 M€** par projet, est calculé en fonction d'un **prix d'enchère, des coûts d'investissement** (CAPEX) et **des coûts opérationnels** (OPEX) sur 15 ans.

Les candidats doivent justifier leurs besoins financiers et démontrer l'absence de surrentabilité excessive.

21 années  
d'expérience

150  
Collaborateurs

15 Mds€  
de projets  
financés  
depuis 2013

8 bureaux  
ouverts en  
France



**Franck  
MAUDOUX**

Directeur  
développement

06 33 04 37 74  
[franck.maudoux@abfdecisions.fr](mailto:franck.maudoux@abfdecisions.fr)